Société à Responsabilité Limitée Capital social : ,00 Euros

Siège social :

N° RCS:

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION PAR ANTICIPATION ET DE LIQUIDATION DU .

Ordre du jour :

- Dissolution par anticipation;
- Conséquence de la mise en liquidation volontaire ;
- Assignation des pouvoirs au Liquidateur ;
- Assignation de tous pouvoirs pour effectuer le dépôt et les publications prescrites par la loi.

L'Assemblée extraordinaire des associés donne acte à la Présidence :

 de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'Assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observées, et, notamment, la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation;

Première résolution

L'Assemblée générale extraordinaire des associés approuve la dissolution par anticipation de la Société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire des associés approuve en conséquence :

- la mise en liquidation volontaire de la Société . à compter de ce jour ;
- la désignation de M. comme Liquidateur ;
- la fixation du siège social de cette liquidation au

Troisième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire des associés approuve l'assignation au Liquidateur des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif, et répartir le solde entre les associés, sous réserve des dispositions des articles 390 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire des associés approuve l'assignation à M. de tous pouvoirs pour effectuer le dépôt et les publications conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le

Le Co-Gérant,

M. 1

M. 1